national, dans avance sans intérêts de vingt millions de francs, dont huit sont affectés au Crédit maritime ou doivent servir à l'assurance contre certains risques agricoles ; les douze millions complémentaires seront attribués aux Banques populaires à titre d'avance sans intérêts ; de plus cinq millions versés à titre définitif par la Banque de France au Trésor public, en vertu des conventions, serviront à constituer un fonds de garantie pour l'établissement central prévu au projet. Telle est succinctement l'économie de la proposition de loi du Gouvernement.

Cette proposition fut renvoyée à la Commission du commerce et de l'industrie : après examen, celle-ci y apportait quelques modifications que nous signalerons plus loin et elle confiait à l'un de ses membres M. Landry, le soin de rapporter ses décisions devant la Chambre des Députés.

C'est sur le rapport de M. Landry que notre examen va porter. Auparavant il nous semble nécessaire de résumer brièvement les motifs qui ont inspiré et le Gouvernement et les honorables parlementaires auteurs de propositions de loi sur le Crédit populaire, commercial et industriel.

Nous trouvons ces motifs synthétisés en quelque sorte dans les lignes suivantes de M. Jean Codet : « Nous appellerons, dit-il, votre attention sur les plaintes qui « nous parviennent chaque jour des ré« gions industrielles et commerciales. On se « plaint généralement que les banques sont « plutôt dirigées dans le but de gêner avan« tageusement leurs propres affaires que de « créer des facilités en faveur des indus« triels et des commerçants qui ont besoin « de crédit. Les grands établissements de « crédit offrent en effet au commerce et à « l'industrie des conditions avantageuses « pour leurs opérations, mais à la condition « que leurs clients aient effectué préalable« ment des dépôts d'une valeur suffisante « pour les préserver de tous risques ils ne « font jamais de découvert ; ils ne prêtent « rien à l'industriel ou au commerçant dont « les fonds sont insuffisants, quelque con« fiance qu'inspire sa personnalité.

« Il en était différemment autrefois, les « petites banques privées étaient pour ainsi « dire les associées de leurs clients, elles « leur ouvraient de larges crédits, lorsqu'ils « inspiraient confiance et leur permettaient « ainsi de travailler avec l'argent du ban« quier. Elles couraient des risques, elles « immobilisaient pour un temps des som« mes importantes et elles ne pouvaient pas « toujours effectuer dans des conditions « aussi avantageuses que les grands établis« sements financiers octroyés les opérations « courantes, telles que mouvement et es« compte des valeurs, mais elles facilitaient « dans une large mesure le travail national « en mettant des capitaux à sa disposition. « Les grands établissements l'exploitent au « contraire en employant à leur profit les « dépôts qui leur sont confiés par le com« merce et l'industrie.

« L'industriel et le commerçant, quelle « que soit leur importance, quelque confiance « ils inspirent, ne trouvent plus de crédit « chez le banquier. »

***

Nous devons reconnaître, en effet, que rien n'a été officiellement fait, en France, jusqu'à ce jour, en matière de crédit pour le petit commerce et la petite industrie. L'agriculture a été mieux traitée. En sa faveur de nombreuses lois ont été votées : la loi du 5 novembre 1894 créant les caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1909 prévoyant la création de Caisses régionales. Ces institutions sont aujourd'hui très prospères et les agriculteurs en retirent les plus grands avantages. Le Crédit Agricole groupe 3.000 sociétés, il prorure à plus de 150.000 adhérents les fonds nécessaires à leurs exploitations ; il est très largement doté.

Pour trouver la justification de l'insteruction en France d'un crédit populaire commerciel et industriel, jetons rapidement un coup d'œil sur ce qui a été fait d'analogue à l'étranger. Les banques populaires ont fait leurs preuves en Allemagne, en Italie, en Autriche, dans la plupart des pays d'Europe, les statistiques en font foi. C'est en 1853 que l'idée prit naissance en Allemagne et depuis cette époque le mouvement ne s'y est pas ralenti, on peut dire qu'il a fortement contribué à l'expansion économique de ce pays. L'Allemagne est maintenant couverte de banques populaires : on en compte plus de douze cents distribuant chaque année plus de cinq milliards de crédit aux classes moyennes. En Italie, même développement, la Banque populaire de Crémone « ane situation des plus florissantes après des débuts excessivement modestes. Une enquête officielle faite en Belgique a permis de constater que la plupart des pays ont recourn à l'intervention de l'Etat sous des formes variées et que le développement et le sécurité du crédit populaire correspondaient exactement à le modalité d'intervention des pouvoirs publics.

(A suivre).

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le prochain conseil aura lieu samedi à l'Elysée.

Le Service de 3 ans à la Chambre des Députés

La Chambre a continué hier après-midi la discussion de la réforme militaire.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Deschanel.

Un parlement international

M. François Fournier développe un projet de résolution invitant le Gouvernement à entrer en pourparlers avec les Gouvernements étrangers en vue de la création d'un Parlement international.

M. François Fournier expose le but et la portée de sa proposition. Il rappelle les nombreux écrivains qui, hostiles à la guerre, ont soutenu l'utilité d'un tribunal arbitral auquel seraient soumis les différends entre Etats. L'institution d'un Parlement international faciliterait l'entente désirable entre les nations. La question qu'il soulève aujourd'hui n'est pas nouvelle. Déjà en 1848, elle avait été posée devant l'assemblée parlementaire.

En vue d'organiser le Parlement international qu'il demande, M. Fournier préconise la réunion d'un Congrès diplomatique international qui aurait à étudier dans quelles conditions pourrait fonctionner ce Parlement où sein duquel les Etats seraient représentés soit suivant leur population, soit suivant tel autre système que l'on pourrait déterminer.

L'auteur du projet de résolution rappelle la réunion des parlementaires français et allemands à Berne et souligne l'importance que, selon lui, aura pour l'avenir cette manifestation. Il prie la Chambre de voter l'urgence en faveur de sa proposition.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, répond qu'évidemment M. François Fournier est animé des meilleures intentions, mais il doit lui faire observer que les négotiatana qu'il réclame ne pourraient en ce moment aboutir à aucun résultat pratique. Il rappelle les efforts faits par certains Etats, parmi lesquels la France, en vue de la création d'un tribunal arbitral international. Toutes les tentatives faites dans ce sens ont échoué. Si 32 Etats ont accepté, 9 autres ont refusé d'une façon tout à fait péremptoire. Il demande à la Chambre de ne pas voter l'urgence du projet de résolution de M. François Fnurnier.

Après une réphique de M. Fournier, sa proposition est mise aux voix.

Elle est repoussée par 419 voix contre 142.

L'élection Taudière, dans l'errondissement de Bressuire, est validée.

La Chambre adopte sans discussion une proposition de M. G. Leygues relative à une promotion exceptionnelle dans la Légion d'honneur à l'occasion du 75e anniversaire de la fondation de la société des gens de lettres.

La Réforme Militaire

On reprend la discussion du projet sur le service de trois ans.

Discours de M. Benazet

M. Benazet rend tout d'abord hommage au merveilleux talent de M. Jaurès

Il applaudit comme beaucoup de républicains à son éloquente péroraison, mais il ne saurait aller au delà et il ne croit pas que la conception de l'orateur socialiste, d'une France à la fois tout entière civile et militaire, soit bien propre à faire face aux exigences de la défense nationale.

Il recherche quelle est le raison des efforts faits par l'Allemagne en vue de renforcer son armée.

On peut dire que cette armée va être pour ainsi dire en état de mobilisation presque constante.

Si le guerre était déclarée demain, il est persuadé comme M. Jaurès que l'Allemagne tenterait aussitôt de frapper un grand coup et de forcer la frontière.

Lorsque M. Jaurès a parlé de l'éventualité d'une attaque brusquée, il a paru croire que cette attaque ne pourrait pas être poussée à fond, mais M. Benezet est convaincu que cette attaque brusquée serait suivie, si cela était possible, d'une formidable invasion.

Après la guerre des Balkans, l'Allemagne a compris que la situation politique de l'Europe allait être changée, c'est pour cela qu'elle a vraisemblablement songé à l'augmentation de ses effectifs de troupes actives.

D'ailleurs, depuis de longues années déjà, des écrivains d'abord, puis ensuite les législateurs qui ont rapporté les lois militaires qui leur étaient soumises ont soutenu la nécessité d'avoir le plus possible de troupes jeunes et actives.

Tous pensent qu'elles ont une très grande supériorité sur les troupes de réserve.

M. Jaurès. — Ce sont des troupes improvisées qui ont vaincu à Jemmepes et à Velmy.

M. Benazet. — Oui, en effet, mais ce sont des exceptions.

L'orateur examine ensuite l'organisation des troupes françaises sous la Révolution.

Il rappelle le système qui consistait à fondre un bataillon d'infanterie de ligne avec deux bataillons de volontaires révolutionnaires ; cela n'a pas empêché ces troupes de vaincre et cela ne signifie pas que le soit la meilleure solution.

M. Benazet, passant à un autre ordre d'idées, répond à la théorie de M. Jaurès, consistant à hérisser notre frontière de places fortes pour arrêter l'ennemi en cas d'invasion.

L'application de cette théorie, déclare-t-il, serait absolument néfaste. Tout d'abord, la construction de places forles, comme il faudrait les établir aujourd'hui, coûterait des milliards ; de plus, il faudrait pour les défendre, des troupes nombreuses, environ 600.000 hommes. (Protestations à l'extrême-gauche)

M. Benazet. — Mais oui, 600.000 hommes et peut-être 5 à 6 milliards.

La construction de la place d'Anvers a coûté à elle seule plus de 300 millions. Pour hérisser notre frontière de fortifications de ce genre, je vous laisse à penser ce que cela coûterait.

6 milliards et 600.000 hommes, voilà ce que nous proposent M Jaurès et ses amis (Nouvelles protestations à l'extrême-gauche).

L'orateur étudiant les enseignements fournis par les dernières grandes guerres, celles de Mandchourie d'abord, puis des Balkans ensuite, en tire cette conclusion que les troupes de réserve ne sont en possession de tous leurs moyens que trois ou quatre semaines après leur incorporation.

Il cite à ce sujet divers exemples, aussi bien dans la campagne russo-japonaise que dans la guerre des Balkans ; à Kirk-Kilissé notamment, la victoire a été due toute entière aux troupes de l'armée active.

D'ailleurs, durant toute la campagne, les troupes de réserve ne purent et ne furent employées que dans des circonstances spéciales, mais les troupes actives étaient toujours chargées du l'effort principal.

Dans toutes les opérations, en rase campagne, les Bulgares n'employaient pas ou employaient peu les réservistes.

Il cite un cas où 10.500 hommes de la réserve bulgare ont été mis en déroute par 2.000 Turcs, les Bulgares ne furent sauvés des désastres que par les secours des troupes actives bulgares qui vinrent à leur secours.

D'ailleurs, dit-il, du côté des Turcs, le même fait s'est produit ; partout où les Turcs ont sérieusement résisté, c'est avec leurs troupes actives, très souvent leurs réservistes ont déterminé la défaite.

M. Franklin-Bouillon. — Mais vous nous avez dit que parmi ces troupes actives qui étaient, dites-vous, l'élite de l'armée bulgare, se trouvaient environ trois réservistes des plus jeunes classes contre un homme de l'armée active.

M. Benazet. — Je l'ai dit et c'est la vérité.

M. Franklin-Bouillon. — Alors vous renforcez singulièrement notre thèse et nous vous en remercions.

M. Benazet. — Ne triomphez pas trop vite : il convient d'ajouter que les réservistes dont il s'agit avaient tous fait, les uns deux ans dans l'infanterie et les autres trois ans dans la cavalerie et dans l'artillerie, et ils avaient accompli chaque année une période militaire d'un mois et avant d'entrer en campagne ils avaient été réunis pendant un mois au nord de Kirk-Kilissé et soumis à un entraînement journalier intensif.

Où sont chez nous les réservistes ayant subi une telle préparation ?

L'orateur se sentant fatigué, la séance est suspendue à 5 h. 50 pour lui permettre de se reposer.

La séance est reprise à 6 h. 10.

M. Benazet reprend son discours.

L'enseignement de la guerre des Balkans a profité à l'état-major allemand, qui prétend aujourd'hui que le nombre n'est pas le facteur principal de la victoire et que seule la valeur des troupes peut conduire au succès.

C'est pour cete qu'il désire aujourd'hui augmenter dans les proportions que l'on sait, l'armée active, afin de recourir le moins possible, du moins au début, aux réserves.

Quand on a parcouru comme il l'a fait, les champs de bataille de la guerre moderne, on est épouvanté de l'horreur de tels corneges.

Nul aujourd'hui n'est plus pacifiste que lui ; il considère donc plus que jamais que nous devons rester forte pour assurer le maintien de le paix.

La suite de le discussion est reavoyée à demain matin 9 heures.

Le président annonce qu'il a reçu de M. De Lanessan une demande d'interpellation au ministre de la marine sur l'abandon de l'Atlantique par nos forces navales.

La date de la discussion est fixée après le discussion de la loi militaire.

La séance est levée à 6 h. 40.

Un grave accident aux Aciéries d'Outréau

Un très grave accident s'est produit mercredi soir aux aciéries d'Outreau. Un ouvrier monteur, M. Ernest Sacquet passait entre deux wegons, lorsque l'un de ceux-ci se mit en marche et tamponna le malheureux ouvrier qui eut la cuisse gauche brayée.

Après avoir reçu les soins d'un médecin, le blessé lut transporté à l'hôpital.

L'ASSISTANCE aux familles nombreuses

LA DISCUSSION AU SÉNAT

Le Sénat a continué hier après-midi le discussion sur l'assistance aux familles nombreuses.

Au début de la séance, ouvsele à 2 heures et demie, sous le présidence de M. Antonin Dubost, il a, auparavant, adopté trois projets de loi autorisant la perception ou la prorogation des octrois sur l'alcool sur octrois de Pont-de-Croix (Finistère), Rambouillet (Seine-et-Oise), Rives-sur-Furc (Isère).

Le Sénat adopte ensuite le projet de loi portant application des articles 23, 27 et 28 de la convention internationale de Genève (6 juillet 1906) pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées de campagne et des articles 5 d et 21 de la convention internationale signée à La Haye, le 18 octobre 1907 pour l'adaptation à la guerre maritime du principes de la convention de Genève.

Puis vient la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'assistance aux familles nombreuses.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur, propose une rédaction nouvelle de l'article 2 que la commission a adopté en s'inspirant d'un amendement de M. Gullier et d'après lequelle l'assistance sere accordée « si les enfants restent à la charge de la mère (ou du père) par suite de la mort du père (ou de la mère), de sa disparition, de l'abandon par lui (ou par elle) de sa famille ou pour toute autre cause « Celeste doit permettre d'envisager la situetie de la famille non seulement au point de vue juridique, mais eu point de vue des lits.

M. Chéron, ministre du travail, accepte la nouvelle rédaction.

M. Lhopiteau demande que l'assistance soit accordée également aux grends parents qui ont à leur charge leurs petits enfants abandonnés par leur père ou leur mère.

M. Grosjean dit qu'en cas d'abandon des enfants par leurs parents, les personnes de leur famille qui les auront recueillis devraient être considérées comme chefs de famille et recevoir l'assistance à ce titre.

L'article 2 est renvoyé à la commission.

L'article 3 fixant le taux de l'allocation (64 francs au minimum et 90 fr. au maximum) est adopté.

M. Paul Strauss demande, par voie de disposition additionelle, à l'article 3, que l'allocation soit majorée de 25 % pour les chefs de famille faisant partie depuis 5 ans au moins d'une société de secours mutuels.

Après observation de MM. Dreyfus et Chéron, la disposition additionnelle de M. Strauss est repoussée par 144 voix contre 126 sur 270 votants.

Après discussion, les articles 4, 5 et 6 sont adoptés, mais les articles 7 à 10 sont réservés, afin que la commission puisse examiner les amendements proposés.

Suite de la discussion aujourd'hui vendredi.

LA RÉFORME *de l'enseignement agricole*

La loi du 21 août 1912 a commencé la réorganisation de l'enseignement agricole rendue nécessaire par l'application des lois nouvelles concernant l'agriculture, la vulgarisation des connaissances scientifiques, et le développement des idées de mutualité et d'association. Le ministère de l'agriculture vient de compléter cette réorganisation par un ensemble de règlements et d'arrêtés qui intéressent plus particulièrement les services extérieurs de l'agriculture et qui seront comme la charte de l'enseignement départemental et communal de l'agriculture adaptés au plan général de l'enseignement agricole moderne.

C'est ainsi qu'désormais tous les services intéressant l'agriculture de chaque département seront placés sous l'autorité des « directeurs des services agricoles » : ils seront aidés dans leur tâche par les professeurs d'agriculture autrefois dénommés « professeurs ambulants ».

Les nouvelles dispositions étendent le rôle des écoles pratiques et permettent d'obtenir à très peu de frais, près de 100 professeurs ; elles assurent en outre, une cohésion plus grande des différents organismes de notre enseignement agricole.

M. Poincaré et Guillaume II

Des télégrammes, annonce-t-on, ont été échangés entre M. Poincaré et Guillaume II à l'occasion du jubilé impérial. On ajoute que la liste des dépêches de félicitations étant longue et pareille aux listes ordinairement dressées à ces circonstances, elle ne serait probablement pas communiquée à la presse, ou publication n'ayant aucun intérêt particulier.

Le Concours hippique DE LILLE

Le succès de cette fête hippique est dorénavant assuré par le qualité et le nombre des engagements : plus de 125 chevaux prendront part aux diverses épreuves.

Les prix d'entrée sont les suivants :

Abonnement. — Pour la durée du concours (deux cartes homme ou dame), 15 fr.

Pesage. — Une carte (homme ou dame), pour une journée, 5 francs.

Tribune. — Une carte (homme ou dame), pour une journée, 3 francs.

Pelouse. — Une carte (homme ou dame), pour une journée, 1 franc.

Entrée libre pour MM. les Officiers et les enfants de moins de 12 ans.

Les cartes prises le dimanche matin sont valables toute la journée.

S'adresser au secrétaire, 30, rue Basse (Hôtel de l'Europe), à Lille.

Un service de déjeuners très soigné aera préparé le dimanche à midi, dans les jardins du « Jardin des Fleurs ». On est prié de retenir ses tables à l'avance. S'adresser à M. Delespierre, au Jardin des Fleurs, ou au buffet du pesage.

La caisse des retraites municipale A DOUAI

M. Hayez, sénateur, a reçu de M. le Ministre de l'Intérieur, la lettre suivente, en réponse aux démarches qu'il a faites :

« Mon cher Sénateur,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le décret approuvant le réglement de la Caisse des retraites des employés municipaux de la ville de Douai, est actuellement soumis à la signature du Monsieur le Président de le République et qu'une ampliation sera incessamment notifiée au Préfet du département du Nord.

« Veuillez agréer, mon cher Sénateur, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments cordinux.

« E. Klotz. »

Brevet élémentaire

A Lille

Sont définitivement reçus :

Agache Altovara, Hubert Antoine, Aubenly, Julien Baillaut, Raymond Bailleul, Ballot, Barbaut, Barbieux, Bale, Bérard, Bigot, Blondel, Bodin, Bonduel, Bos, Bouchez, Bourré, Boussemeer, Breckers d'Hugo, Bracquart, Brillard, Brunet, Brunol, Cardon, Chantreine, Chotard, Cocua, Emile Colas, Collier, Colmont, Convesson, Cornelle, Courcy, Court, Couvel, Danée, Debeaumont, Marceau Debruyne, Decaif, Deffoyelle, Degiehon, Degreve, Dehen, Dehollander, Deckmuydt, Delacherie, Robert Delecourt, Henri Delattre, Jean Defecour, Delmer, Depretère, Desbonnet, Desitter, Despichi, Denis Dhelluin, Jules Dhelluin, Dherbomes, Dourier, Drigue, Dubois, Duhemel, Duhayon, Duhem, Dumetz, Dumortier, Marcel Dumoulin, Faroux, Fauvergue, Feys, Florack, Georges Follet, Arthur Follet, Giamelloni, Godor, Goolen, Grondel, Gros, Hennieux, Hénin, Herbaut, Hespel, Henri Iwart, Janssoone, Valère Lamblin, Lancry, Leblanc, Leconstre, P. Leseroart, Jules Lefebvre, Henri Lefebvre, Louis Lefebvre, Emile Lefèvre, Lagrand, Edouard Leleu, Lespagnol, Leurs, Pierre Liard, Lobet, Loison, Lorieu, Loridant, Maes, Malaquin, Malbremcq, Mangaz, Alfred Martel, Marcel Martel, Martin Médard, Mécel, Morhé, Monligny, Montola, Moré, Montreuil, Naessen, Narguet, Neuts, Obya, Pebo, Pascoud, Peuwela, Pavelle Parraudin, Perrin, Picavet, Pieters, Pillebouc, Plawout, Poix, Porcheol, Possoz, Ranul Pottier, Auguste Prévost, Henri Prévost, Proix, Pronier, Pruvol, Pyeh, Quillon, Quintin, Renou, Ricard, Ricaux, Richier, Riff, Robert, Roch, Salgas, Marcel Sauvage, Schietecelle, Sion, Six, Smagghe, Sophya, Stiévenard, Talon, Terrail, Thomas Tobart, O. Veillant, Vatour, Venceyseele, Vanelle, Van Loseldi, Vanpoulle, Vandeville, Albert Verlague, Vorheyden, Viart, Vles, Vinch, Visayre, Wattez, Willems, Zaya.

Concours d'animaux reproducteurs *A LE QUESNOY*

Un concours d'animaux reproducteurs de la race bovine bleue du Hainaut sere établi à Le Quesnoy (Nord), le dimanche 29 juin 1913.

Pour être admis à prendre part au concours, les propriétaires d'animaux devront adresser avant le 20 juin, dernier délai, à M. le préfet du Nord, une déclaration faisant connaître le nombre, le sexe et l'âge des animaux qu'ils comptent présenter, ainsi que la section dans laquelle ils pensent que ces sammaux devront prendre place

Les animaux devront être rendus sur le lieu du concoure le dimanche 29 juin avant 8 heures 30 du matin.

Les éleveurs désireux de prendre part au concours peuvent se procurer des exemplaires du programme détaillé et des formules de déclaration à la préfecture du Nord, 1re division, 1er bureau, dans les sous-préfectures d'Avesnes, de Cambrai, de Douai, de Valenciennes, dans les préfectures du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes, ainsi qu'à la mairie du Quesnoy.

CONTES ET VARIÉTÉS

L'MANICRAQUE

UNE CHANSON ROUBAISIENNE A PROPOS DES APPAREILS A SOUS

Voici une chanson qui vient bien à son heure. Elle a été inspirée à M. Adolphe Delannoy, président de la Muse de Nadaud, par la récent vote de la Chambre supprimant les appareils automatiques à dater du 1er janvier 1915.

Cela se chante sur l'air : « Dins l'carrette. »

I

Dins nous bonn' vill' ch'est toudis du cang'miné,
Au esbaret, sussi bin qu'à l'usine,
Y a du progrès jusque dins l'sunus'mint,
A tout momint, ch'est inn' nouvell' machine,
Fait' pour tinler les malins, les balous,
I' faut jeuer, s'y a pos m'crû, ni cresque ;
Les vieux, les jeun's, les borgnes, les bertous,
Ch'est in p'tit jeu qui convint à tertous,
On pousse ,on tourne l'manicraque. (bis).

Manicraque !

II

Près du comptoir, l'a quéqu'les des so-lieux,
Dont les sots coat's font rougir l'patronne.
Mais d'temps in temps, i' arriv' que ches raseux
Pou leu répond' l's treuv'nt inn' vrai turonne,
Qui sait bin vil' coller l'impiat' su' l'ma,
Ia ripostant carémint à l'attaque.
I's sont au t'lour, leu caquet i' s'rabat,
Mais si ell' vot qu'i's sont par trop coles,
Ell' leu propose l'manicraque. (bis).

Manicraque !

III

Tchand qu'in ouvri s t'air malte, l'lundi,
« Ch'est qu'i' a trop bu, rsconte tan' bonn' commère. »
Sin contre-mati' a'acout 'pes chin qu'i' dit
S'i' li déclar' qu'i' a 60 sognar s'bell'mère.
Dins s'n'intouresche i' peut dir' chin qu'i' veut,
On m'le crot pos, on l'trait' de coateux d'craque !
Bétôl, d'coler', i' s'arrach'rot les ch'veux,
Quand s'femme ajout' : Tais-to,ch t grand bladjeu,
T'as trop jeué au manicraque ! (bis).

Manicraque !

IV

Un vieux soulaud, dernir'mint, dins sin lit,
N'arrêtot pas d'faire in gest', loudis l'même.
In s'certant : « Caberet', j'le l'dis,
J'ai mis deux sous, I' n'va pus, in système. »
S'femme s'réveille et dit : « Quo qu'ch'est qu'tu fais,
Te m'poches l'vint, t' m'écras' comme inn' couqu'-baque.
— Chs ch'est trop tort, répond l'homme, in effet,
Ne l'raconl' pos, j'in aus tout stupéfait :
J' révos qu'j'étos d'vant l'menierscque. (bis).

Manicraque !

V

Ah ! mes amis, in v'ls cor du nouvesa
(tcht l'histoire est tout à fait comique).
In beau dijonat, du fin fond d'sin bureau,
A découvert que c'jeu eind ... écostique.
Les rich's porront perdr' comme à Monaco,
Leus millions, leus qu'vaux, mêm' les cassque
Dins les salons, les cercles, les tripots,
Mais in a peur que l'ouvri s'rain'rot
A mett' deux sous dins l'manicraque. (bis).

Manicraque !

SUCRE ABEILLE le plus sucré

Ecole de Wagnonville

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité d'élèves à l'Ecole pratique d'agriculture de Wagnonville, seront examinés le mardi 29 juillet prochain, à neuf heures du matin, au siège de l'école.

14 Juillet 1913 — 14 Juillet 1913

FÊTE NATIONALE

POUR VOS AFFICHES

et autres imprimés

ADRESSEZ-VOUS A

l'Imprimerie Commerciale

DU

PROGRÈS DU NORD

27, Rue de Béthune, 27

LILLE

Travail soigné - Livraison rapide

Feuilleton du 20 juin — 29

Les Destructeurs du Monde

par Paul-Yves SEBILLOT

Mais ce n'est pas encore tout, ajouta-t-il, répriman un sourire de triomphe devant le mouvement de stupéfaction de ses auditeurs, et j'ai gardé le plus merveilleux pour le fin.

Ces rayons ont des propriétés destructives inouïes. Quand leur intensité est suffisante, dans les conditions que je viens d'indiquer, ils détruisent instantanément, je dis « instantanément », en une fraction de seconde, tout ce qui se trouve sur leur passage, non pas en brûlant, mais en décomposant les corps en leurs éléments primitifs qui sont en même temps ramenés à l'état gazeux, de telle façon qu'ils disparaissent sans laisser de trace, qu'ils disparaissent sans laisser de trace, qu'ils disparaissent sans laisser de substances organiques ou inorganiques. Il n'y a que deux exceptions remarquables : l'aluminium ne subit aucune altération ; tous les composés dans lesquels entre ce métal sont détruits, mais ce métal reste seul intact. De plus j'ai remarqué que la « nihilide », amalgamée avec le cuivre jaune, se devient plus lumineuse et qu'en outre cet amalgame ne subit aucun altération et qu'il expose au rayonnement du corps simple. Par quel procédé puis-je fabriquer ces amalgames ? Cela est mon secret.

Partant de ces propriétés bien définies, j'ai réussi à construire un petit appareil fort simple et extrêmement portatif que je vais vous présenter.

Le voici, ajouta-t-il en montrant la petite lanterna qu'il avait apportée.

Il contient 0 gr. 25 de ma substance, ce qui est plus que suffisant, si je fais fonctionner l'appareil, pour nous anéantir tous, tant sa puissance destructive est grande.

Quant à la portée des rayons lumineux, elle est limitée à l'intensité maxima du courant fourni par l'appareil électrique que j'ai sur moi.

Ceci, dit-il en présentant l'objet à ses auditeurs, est, vous le voyez, une sorte de petite lanterna, parfaitement étanche et toute en aluminium. D'un côté voici une anse qui permet de le tenir à la main ; du côté opposé se trouve une ouverture fermée par un obturateur d'aluminium. Ouvrez cet obturateur, rien ne se produit ; mais si vous faites passer le courant, alors la « nihilide » devient lumineuse et il faut faire attention à bien diriger devant soi les rayons qui en émanent.

Pour plus de facilité, vous voyez que l'ouverture est munie d'un tube pouvant s'allonger comme une lunette, ce qui permet de modifier le diamètre du faisceau lumineux selon l'étendue de la surface que vous voulez « nihiliser » et la distance à laquelle vous vous trouvez. Enfin, de chaque côté de l'appareil sont deux bornes destinées à fixer les fils de votre pile. Ces bornes, pour ne pas être détruites par les rayons lumineux, sont fabriquées avec un amalgame qui, comme vous le savez, résiste à l'action de ces rayons. Enfin le tout est complété par une petite pile portative que j'ai ici dans ma poche, reliée à un petit rhéostat que voici, et qui me permet de graduer à volonté l'intensité de mes rayons selon l'effet à obtenir. Ce rhéostat peut être mis, par ces deux fils isolés, en communication avec le nihilide si je les lisse aux bornes de la lanterne. Tel est sommairement le fonctionnement de mon appareil. »

Nous avons déjà vu, au cours de ce récit, que les présomptions de Bombosky ne l'avaient pas trompé et que la puissance de son invention était bien aussi formidable qu'il le prétendait.

Les nihilistes avaient donc au service de leur cause un moyen de destruction terrible, ne laissant aucune trace de son œuvre et leur permettant pas cela même d'accomplir les plus horribles forfaits.

Un vaste complot d'action d'ensemble de tous les affiliés fut alors tramé. Cependant, un autre sentiment venait contrebalancer dans le cœur de Bombosky la haine que tous les affiliés vouaient au genre humain.

« Il aimait ! »

Cet homme qui avait détesté ses guerres implacable à l'humanité, aimait en toute sincérité et avec une grande passion Mademoiselle Kreuzay, la fille du professeur. Il n'avait jamais révélé cet amour à personne, et n'était même bien gardé de le laisser soupçonner à celle qui en était l'objet, se rendant compte de la différence qui existait entre leurs situations respectives.

Or, à présent qu'il avait découvert le nihilide, il pensait qu'au lieu de l'employer à réaliser ces sauvages projets de destruction du monde, il pouvait au contraire en tirer d'innombrables applications industrielles jet lui apportersient la fortune et la renommée. Ainsi pouvait-il combler le fossé social qui le séparait de celle qu'il idolâtrait et il pouvait dès lors, sans trop de témérité, espérer d'être agréé par le père de la jeune fille.

Et, voyant ainsi la possibilité de réaliser le rêve ardent de son cœur, il en vint à envoyer au diable, en lui-même, tous les nihilistes et la destruction d'un monde qui lui semblait subitement une maison dans laquelle il lerait bon vivre pour lui.

Après avoir étudié toutes les faces du problème, refoulé la révolte de sa conscience pour le trahison à venir envers les affiliés qui avaient confiance en lui, pesé le pour et le contre des chses, il prit une grande résolution ; il irait le matin même faire part de sa découverte et de son amour au professeur Kreuzay.

Il entra donc dans le cabinet voisin de son laboratoire qui lui servait de chambre à coucher, choisit dans son armoire son costume neuf, soigna sa toilette, et ayant endossé son pardessus noir, il s'apprêta à sortir. Au moment où il allait ouvrir la porte, il remarqua sur sa table son portefeuille dans lequel étaient renfermés les papiers de l'association. Un pensée lui vint alors et, par un extrême hasard, mais qu'il fallait cependant prévoir, son domicile était perquisitionné pendant son absence ?... Et le pensée que l'on découvrirait tous ces papiers compromettants le fit frissonner : ce n'était pas au moment où il allait sans doute abandonner la direction du parti nihiliste et jusque de parti lui-même, que l'idée d'aller moisir en prison pour la Cause lui souriait !

Aussi, prenant le portefeuille, il le plaça d'abord dans la poche de son veston, mais trop volumineux, il y laissait une bosse énorme qui lui parut nuire à la bonne mise qu'il se croyait avec son costume neuf, ouvrit le retire-t-il, mais ce n'était pas trancher la question. Il voulait emporter sur lui ces papiers compromettants, mais comment faire ? C'est alors qu'il les plaça dans la poche intérieure de son pardessus et, heureuse de cette solution, il sortit, gagna le boulevard Saint-Michel, traversa le Luxembourg et arriva devant la maison du professeur Kreuzay qui demeurait rue d'Assas, non loin de l'école de Chimie appliquée.

M. le professeur Kreuzay habitait au deuxième étage d'un bel immeuble de construction récente.

Bombosky ne monta pas sans un certain respect l'escalier de cette maison silencieuse, aux murs tendus d'une étoffe à fleurs, aux marches recouvertes d'un moelleux tapis, et caressant toujours son rêve, il en vint à se dire à lui-même : « Il lerait bon vivre ici !... »

Lui qui, froidement, implacablement, lorsqu'il s'agissait d'expériences dangereuses de chimie ou de résolutions nihilistes audacieuses, manniait des explosifs avec une parfaite sérénité d'esprit, il se sentait gêné dès qu'il lui fallait paraître dans ce qu'on appelle « le monde »

Aussi, s'arrête-t-il sur le palier, avant de sonner, pour se donner un peu d'audace et ne pas entrer palpitant et essoufflé dans l'appartement. Enfin, prenant une décision rapide, il sonna brièvement.

Le valet de chambre vint lui ouvrir et, reconnaissant le préparateur de M. Kreuzay, il lui demanda :

— Monsieur vient travailler ?

— Non, répondit Bombosky, je viens... faire une visite à M. Kreuzay.

— Alors, si Monsieur veut bien quitter son pardessus...

Bombosky hésita un instant, en pensant au portefeuille, mais devinant, dans cette invite, une question de protocole mondain, il eut peur d'être incorrect ou ridicule en se présentant devant M. Kreuzay et Mlle Madeleine, et, se dépouillant de ce vêtement, il le remit au domestique qui l'accrocha au porte-manteau du vestibule, à côté des deux autres pardessus.

Quand le valet de chambre eut introduit Bombosky dans le salon, il alla prévenir son maître.

Le professeur Kreuzay ne tarda pas à venir, et serra affectueusement la main de son préparateur.

Celui-ci s'informa de la santé de Mlle Kreuzay (la professeur était vaut), et annonça qu'il venait faire part d'une découverte importante, résultat de ses travaux personnels.

Et, sans donner toutefois des détails trop précis qui auraient livré son secret, il exposa à son maître les principes essentiels et les propriétés de le nihilide, et lui en montra un petit échantillon (un gramme seulement), enfermé dans une boîte d'aluminium minuscule qu'il avait dans sa poche.

Le professeur, très intéressé par les détails que son aide lui donnait sur ce nouveau et terrible produit, le félicita vivement et s'écria même :

— Mais mon cher Bombosky, cette découverte, pour vous, c'est le Pactole, je vais vous recommander à de grands industriels de mes amis, et rapidement vous allez faire une grande fortune, en même temps que votre nom deviendra célèbre dans l'univers entier.

Je présenterai votre produit au monde savant sous forme de communication à la prochaine séance de l'Académie des Sciences ; les journaux vont parler de vous, c'est la célébrité et sans la fortune, et je serai fier moi-même de pouvoir dire que vous avez été mon élève. *(A suivre.)*

BAPTÊME DELÉSPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAÎCHEUR

95, rue Nationale, Lille